

Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pèse uniquement sur le patrimoine immobilier. Il remplace l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) depuis 2018.

- [Personnes et biens concernés](#)
- [Calcul de l'impôt](#)
- [Déclaration et paiement](#)

Questions – Réponses

- [Quand doit-on payer l'IFI ?](#)
- [À quelle date s'apprécie la composition du patrimoine ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Pour en savoir plus

- [Site des impôts](#)

Source : Ministère chargé des finances

Services en ligne

- [Simulateur de l'impôt de la fortune immobilière \(IFI\)](#)

Simulateur

- [Déclaration d'impôt sur la fortune immobilière \(Ifi\)](#)

Formulaire



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](#)